



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 février de l'An Deux Mille Vingt Et Un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/02/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence

Pouvoirs : Christelle DREANO, pouvoirs à Dominique BOUCHERON  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : André GUILLEMOT

### Délibération N° DE 08-2021

**Objet : Création d'un centre de transfert des déchets recyclables par VALCOR  
Plan de financement**

#### Rapporteur : Florence CROM

Actuellement, les déchets recyclables (sacs jaunes) sont déposés au centre de transfert du Méot à Pouldreuzic avant évacuation au centre de tri de Fouesnant. Ce site appartient à la Communauté de Communes du Haut Bigouden sur lequel elle prévoit la création d'une déchèterie.

Ce site ne pourra donc plus accueillir les déchets recyclables de Douarnenez Communauté et de la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz.

Les 2 collectivités ont recherché un site commun pour leurs déchets recyclables. Les ordures ménagères de ces 2 collectivités sont actuellement déposées sur un centre à Confort-Meilars, propriété du syndicat de traitement VALCOR.

Sur ce site, il est possible de créer un bâtiment pour le stockage provisoire des déchets recyclables.

Les conseils communautaires de Douarnenez Communauté (28 mars 2019) et du Cap Sizun Pointe du Raz (27 juin 2019) ont autorisé par délibération le syndicat VALCOR à porter la maîtrise d'ouvrage de cette opération ainsi qu'à solliciter une subvention pour le compte de 2 EPCI au titre la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - contrat de ruralité.

Une subvention au titre de la DSIL maximum de 240 000 € a été obtenue (80% de 300 000 € HT).

Après étude et consultation des entreprises, le coût de construction, co-financé par Douarnenez Communauté et la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz, est de 324 160 € HT.

Il est proposé que le restant à charge de VALCOR soit financé à la même hauteur entre Douarnenez Communauté et la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux + Maîtrise d'œuvre	324 160 € HT	DSIL CC Cap Sizun Pointe du Raz	120 000 €
		DSIL Douarnenez Communauté	120 000 €
		Fonds Douarnenez Communauté	42 080 € HT
		Fonds CC Cap Sizun Pointe du Raz	42 080 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>324 160 €</b>		<b>324 160 €</b>

Cette somme est à payer en fonctionnement en 1 seule fois.

**Vu l'avis favorable de la commission « déchets – propreté – traitement des algues vertes » du 28 janvier 2021,**

**Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1<sup>er</sup> février 2021,**

**Il est proposé :**

- d'adopter le plan de financement ci-dessus en répartissant le reste à charge du projet après déduction de la DSIL à part égale entre Douarnenez Communauté et la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 20 février 2021,**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**